Restaurant scolaire

Le repas s'inscrit dans le Temps du Repas et d'Animation du Midi, assuré par le service municipal des loisirs pour les enfants inscrits en cours élémentaire. Dans les cantines scolaires, le service de restauration est assuré par ELIOR.

Le repas s'inscrit dans le Temps du Repas et d'Animation du Midi, assuré par le service municipal des loisirs pour les enfants inscrits en cours élémentaire.
Dans les cantines scolaires, le service de restauration est assuré par ELIOR.

Pour s'inscrire à la cantine, il faut :

- S'inscrire à la restauration scolaire auprès de la Direction Enfance Education (Espace Victor Hugo)

Tarification

A chaque tranche correspond un quotient familial donnant accès à un tarif en fonction des ressources et de la composition du ménage. Afin d'harmoniser les normes de la commune avec celles qui prévalent sur le reste du territoire, les ressources prises en compte dans le calcul du quotient familial sont les mêmes que celles de la CAF. Elles intègrent les revenus du travail mais aussi les prestations sociales (retrouvez plus d'informations sur le quotient familial sur le site caf.fr.

Les tarifs sont déterminés en fonction d'un taux de participation de la Ville au coût réel du repas (8,60 €). Pour les Chantelouvais, ce taux de prise en charge par la Ville va de 49 % à 95 %. En moyenne, la Ville participe à hauteur de 80 % du prix des repas pour chaque enfant chantelouvais.

Les familles nombreuses bénéficient d'une réduction des tarifs :

- -15% à partir du 3e enfant inscrit, -25% au 4e, -50% à partir du 5e.

• Une gestion administrative simplifiée

Grâce à CAFPRO, la régie municipale a une connaissance précise de la situation des familles, de façon directe et totalement sécurisée. Ce service professionnel permet, en outre, une simplification considérable du traitement administratif des dossiers.

• Une réactivité accrue dans le suivi des évolutions familiales

Tout changement de situation (baisse de revenus, chômage, séparation, maladie), est immédiatement pris en compte par la Ville afin d'adapter la tarification le plus précisément possible.

• Une meilleure prévention et un meilleur suivi des situations d'impayés

Des moyens spécifiques sont alloués au CCAS (Centre Communal d’Action Sociale) pour accompagner et solutionner rapidement la régularisation d’une dette ou d’un retard de paiement.

Coordonnées

Restaurant scolaire

18 avenue de Poissy
78570
Chanteloup-les-Vignes
01 39 74 56 35
Infos pratiques

Pour chaque rentrée scolaire, ne pas oublier de refaire l'inscription pendant les grandes vacances.

Permanences au Guichet unique :

- mardi, de 15h à 17h30

Contact

Madame Gabrielle LOURDELLE
Tél. 01 39 74 56 35

Liens utiles
Temps du Repas et d'Animation du Midi (TRAM)
Consultation des menus et paiement en ligne dédié aux familles